## Validation de deux prescriptions nationales en matière de dématérialisation des documents d'urbanisme

Dans la perspective de la mise en place d'un géoportail de l'urbanisme répondant aux besoins du ministère du Développement durable et celui de l'Égalité des territoires et du logement et en conformité avec la directive Inspire, le CNIG a adopté le 15 avril dernier, sous la présidence du Sénateur Robert Courteau, deux documents fixant la règle de l'art en matière de dématérialisation des documents d'urbanisme relatifs à la planification : les plans locaux d'urbanisme (et POS) et les cartes communales.

Le besoin d'accompagner les services des collectivités locales et de l'État, est avéré de longue date. Ces services, en charge de la production de ces documents et de leur diffusion sous forme de base de données géographiques, sont demandeurs d'une harmonisation pour produire ces données au format numérique mais aussi pour les échanger au plan local, régional ou national.

Un groupe de travail du CNIG, piloté par la DGALN et le CERTU, a produit dès 2007 des recommandations utiles sous la forme d'un cahier des charges pour des prestations de numérisation des documents d'urbanisme.

Ces recommandations ont évolué pour rester conformes à l'évolution du code de l'urbanisme mais aussi pour prendre en compte les remarques et les besoins exprimés par les acteurs concernés. Depuis la transposition en droit français de la directive européenne Inspire, les PLU et CC sont concernés dans le cadre de l'annexe III.4 par la publication sur internet des données et métadonnées correspondantes.

Dans ce contexte, l'État se prépare à mettre en oeuvre cette diffusion avec la mise en place d'un géoportail de l'urbanisme qui suppose une standardisation de la forme numérique de ces documents. Cette standardisation repose sur les propositions d'implémentation informatique du modèle de données commun proposé par le groupe PLU/SUP du CNIG (auquel le secrétariat permanent de la COVADIS a participé). Pour les services de l'État, c'est la Covadis qui a produit cette implémentation en cohérence avec les prescriptions du groupe CNIG. D'autres implémentations propres aux collectivités et aux autres acteurs ont été développées.

L'opportunité de la création du géoportail de l'urbanisme a été saisie pour rendre plus lisible l'articulation de l'ensemble des initiatives prisent autour de ces prescriptions.

Le CNIG propose désormais un document unique ayant vocation à évoluer au gré des évolutions du code de l'urbanisme et des implémentations conformes au modèle de données.

Bernard ALLOUCHE Géomatique Nationale et Systèmes d'Information MEDDE – MELT / CERTU / ESI